



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Allocation de rentree scolaire

Question écrite n° 2894

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur ses declarations lors de sa rencontre avec les organisations de consommateurs de la Seine-Saint-Denis le 1er septembre 1988. En consequence, il lui demande quelles mesures concretes elle compte prendre pour « rendre la cantine et les activites sportives gratuites pour les enfants des familles defavorisees », particulierement nombreuses en Seine-Saint-Denis, quant a « l'insuffisance des prestations sociales pour la rentree scolaire » qui a ete evoquee, les parlementaires communistes proposent depuis plusieurs mois de porter l'allocation de rentree, qui n'est actuellement que de 350 francs et accordee de facon limitee, a 700 francs, l'attribuer a chaque enfant scolarise de la maternelle au baccalaureat et a verser avant la rentree scolaire. Il souhaiterait connaitre son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire fait reference a des propos tenus par Mme le secretaire d'Etat lors d'une reunion avec les associations de consommateurs de la Seine-Saint-Denis ou, bien qu'invite, il n'etait pas present. Il est bien normal de ce fait que les propos mis entre guillemets dans sa question comme etant ceux du secretaire d'Etat soient le resultat d'une interpretation tres libre de sa part. Un certain nombre de communes de la Seine-Saint-Denis, comme l'honorable parlementaire le sait parfaitement, ont deja rendu gratuites la cantine et les activites sportives pour les enfants des familles les plus defavorisees. Quant a l'allocation de rentree scolaire, elle a ete augmentee des cette annee. Elle reste insuffisante et un effort supplementaire devrait etre fait. Pour financer les nombreuses mesures scolaires et sociales qui sont necessaires, les parlementaires communistes proposent de diminuer le budget de la defense nationale. Cette proposition semble contradictoire avec leur soutien du programme Rafale. Comme toute proposition parlementaire de depense nouvelle doit etre gagee, Mme le secretaire d'Etat, attend avec interet les propositions de financement des mesures qui sont proposees par les parlementaires communistes et les transmettra au ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale dont c'est le domaine de competence.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2894

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2630